

BAREME HONORAIRES AU 01/04/2017

TRANSACTION

TVA Incluse au taux en vigueur/ Honoraires à la charge de l'acquéreur

De 0 € à 150 000 € 10 % TTC du prix de vente

De 151 000 € à 500 000 € 6% TTC du prix de vente

De 501 000 € à 1 200 000 € 5% TTC du prix de vente

A partir de 1 200 000 € 4% TTC du prix de vente

LOCATION A L'ANNEE

Mandat de location : communication (sites internet, panneau, vitrine), visites, constitution du

dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée et de sortie.

Charge propriétaire : 9 % TTC du loyer annuel hors charges

Charge locataire: 9 % TTC du loyer annuel hors charges

Ce barème est plafonné par la loi ALUR du 24 Mars 2014 et suivant décret n° 2014-890 du 1 Août 2014 à 13€ du m² loué en zone tendue soit : St Nazaire, Pornichet, La Baule, Le

Pouliguen, Le Croisic, Guérande..

LOCATIONS SAISONNIÈRES

Commission agence 20 % TTC du montant de la location à la charge du preneur.

SYNDIC . GESTION . TRANSACTIONS
18 Avenue Marie Louise - 44500 LA BAULE
Tél. 02.40.60.20.05 Fax : 02.40.24.46.56
RCS 753 979 657 représentée par la SARL X MAX LTD